



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Structure des exploitations agricoles et progrès technique : les communes de Morsalines et Crasville (Manche)

Michel Robert

Citer ce document / Cite this document :

Robert Michel. Structure des exploitations agricoles et progrès technique : les communes de Morsalines et Crasville (Manche).
In: Économie rurale. N°94, 1972. pp. 59-69;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2203>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_94_1_2203

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Deux petites communes du Cotentin, voisines mais bien différentes, supportent un lourd héritage historique. Des structures désuètes, un « immobilisme » traditionnel, empêchant la remise en cause d'un mode de vie précapitaliste. Aux problèmes agraires s'ajoute 1' « individualisme bocager ».

L'apparition du tracteur n'a guère modifié le tableau. Cultures maraîchères, élevage ? ces spéculations imposent une révision des structures foncières. Seule une décision de l'Etat secouera peut-être la force d'inertie de Morsalines et Crasville, incluses désormais dans une zone de rénovation rurale.

Abstract

Farms structures and technical progress : Two communes in the french department of Manche : Morsalines and Crasville - These two small communes in Cotentin, next to each other and quite different though, are both loaded with a heavy historic inheritance : their obsolete structures and their traditional ultra-conservatism do not allow any alteration in such a way of life that still ignores capitalism.

The « individualism of the Bocage », more over, adds to agricultural problems.

Tractors have brought no major modification. Market-gardening... stock-farming? In any case, the choices will compulsorily lead to modify land structures.

From now on, Morsalines and Crasville are meant to belong to a « Rural renovation Zone » : it appears that only a State decision might be able to shake the « vis inertiae » of Morsalines and Crasville.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PROGRÈS TECHNIQUE

Les communes de Morsalines et Crasville (Manche)

par Michel ROBERT

Deux petites communes du Cotentin, voisines mais bien différentes, supportent un lourd héritage historique. Des structures désuètes, un « immobilisme » traditionnel, empêchant la remise en cause d'un mode de vie précapitaliste. Aux problèmes agraires s'ajoute l'« individualisme bocager ».

L'apparition du tracteur n'a guère modifié le tableau. Cultures maraîchères, élevage ? ces spéculations imposent une révision des structures foncières. Seule une décision de l'Etat secouera peut-être la force d'inertie de Morsalines et Crasville, incluses désormais dans une zone de rénovation rurale.

Farms structures and technical progress :

Two communes in the french department of Manche : Morsalines and Crasville

These two small communes in Cotentin, next to each other and quite different though, are both loaded with a heavy historic inheritance : their obsolete structures and their traditional ultra-conservatism do not allow any alteration in such a way of life that still ignores capitalism.

The « individualism of the Bocage », more over, adds to agricultural problems.

Tractors have brought no major modification. Market-gardening... stock-farming? In any case, the choices will compulsorily lead to modify land structures.

From now on, Morsalines and Crasville are meant to belong to a « Rural renovation Zone » : it appears that only a State decision might be able to shake the « vis inertiae » of Morsalines and Crasville.

Les deux communes étudiées sont situées dans la partie est du Cotentin, zone qui allie la perpétuelle humidité au faible nombre de jours de gel. Toutes deux, quoique côtières, sont tournées vers l'agriculture.

Le paysage est partout le même : bocage aux haies basses et aux arbres de plus en plus rares enserrant des herbages de moins en moins plantés, mais aussi parfois des cultures de carottes (pas plus de 4 % de la SAU).

Crasville s'étend sur 691 ha ; Morsalines, au nord, sur 353. Différence qui est bien moins accentuée au niveau de la population : 211 habitants à Crasville pour 162 à Morsalines, soit la plus faible densité du canton (30,4 habitants par kilomètre carré pour Crasville et la plus forte (45,9) parmi les communes herbagères pour Morsalines, qui a également le plus fort taux de dépeuplement de tout le Nord-Cotentin (— 18 % entre 1962 et 1968, exode + mouvement naturel).

Le relief joue un rôle important ; il est relativement simple.

— En bordure de mer, s'étale une plaine littorale de 600 m de profondeur. Le sol fertile mais lourd est drainé, sauf à l'extrême-nord où ce n'est pas nécessaire.

— En arrière, lui fait suite un plateau de schistes primaires, incliné vers le sud, atteignant sa hauteur maximale au sud de Morsalines (88 m), sur lequel on note des placages de sables tertiaires, d'autant plus importants que le plateau plonge sur Crasville.

Au nord de Morsalines, le plateau est très découpé par des vallées encaissées aux clos en rideaux.

Le contact avec la plaine se fait par un talus très raide (24 %, falaise morte).

Il en résulte que Crasville se présente comme un plan incliné peu accidenté. Le talus n'y a qu'une faible ampleur. Morsalines, au contraire est très marquée par le relief (talus, vallées).

L'habitat aussi est différent ; Crasville ne compte pas moins de 13 « hameaux », souvent réduits à 1 ou

2 feux, et 10 fermes isolées. Aucune agglomération réelle. Morsalines présentait autrefois un aspect comparable, mais l'habitat, pour sa majeure partie (109 habitants) s'est regroupé sur la grande route qui mène au chef-lieu de canton, Quettehou, distant d'à peine 2 kilomètres au nord. Restent 3 autres hameaux et deux fermes isolées.

I — LE CADRE DU PROGRES TECHNIQUE : UN LOURD HERITAGE HISTORIQUE

Les deux communes comptent 38 exploitations agricoles, soit 27 à Crasville (superficie moyenne : 24,33 ha) et 11 à Morsalines (moyenne 32,69 ha).

Derrière ces chiffres se cachent des différences énormes, surtout en ce qui concerne Morsalines : une des 11 exploitations atteint 180 ha, soit plus de la moitié de la superficie communale (353 ha). Crasville est à peine plus homogène : une exploitation de 105 ha (mais divisée en 2 pour l'administration), une autre de 76 ha (divisée en 3 pour l'administration), une troisième de 53 ha. On voit aisément les moyennes réelles : à Morsalines la taille moyenne des 10 exploitations restantes est de 15,82 ha.

Ces dimensions recouvrent la structure agraire de l'ancien Régime, à peine transformée par la motorisation récente. La société traditionnelle est déliquescence, parfois mêmes franchement dégradée.

1 — DES STRUCTURES AGRAIRES CONSTERNANTES

a) Les grands domaines

Dans la tourmente qui a suivi la Révolution de 1789, les grands domaines nobles n'ont pas été partagés dans la région : c'est là un point fondamental.

Les deux communes formaient quatre seigneuries : Morsalines la plus vaste, Grenneville, Carnanville, et le Perron ; les trois dernières sur le territoire de l'actuelle Crasville. La seigneurie du Perron semble avoir été partagée non pas à la Révolution, mais plus tard, peut-être en conséquence d'un comportement démographique envahissant.

Les 3 autres, acquises par des bourgeois, n'ont jamais été partagées, ce qui explique les 180 ha de Morsalines, les 105 de Crasville-Grenneville, et les 53 de Crasville-Carnanville. Seule, l'exploitation de 76 ha est l'œuvre d'un exploitant qui s'agrandit ; mais la structure foncière, le mode de faire-valoir le parcellaire et les difficultés rencontrées, rattachent très nettement cette

exploitation à la catégorie dont elle est cependant en train de sortir : celle des exploitations moyennes « roturières ».

Propriétés de bourgeois, voire de nobles de seconde zone (Morsalines : noblesse d'empire), ces grands domaines sont des « fermes » (égale en fermage). L'exploitant ne possède pas le moindre lopin, ce qui est rare dans la région, où dominent les modes associés : cette seconde particularité peut être nettement positive dans le cadre capitaliste, dans la mesure où l'exploitant est libéré du poids foncier.

Néanmoins, les propriétaires n'ont souvent d'autre objectif que leur satisfaction personnelle et l'on peut aboutir à des non-sens économiques criants. Ainsi l'exploitant de Carnanville se plaint-il amèrement d'être privé de deux pièces de terre : pour avoir le petit calvados de ses terres, son propriétaire, domicilié à Cannes, l'a contraint par contrat à replanter des pommiers. D'autre part, le même propriétaire s'obstine à conserver une double rangée de gigantesques conifères qui privent de soleil plusieurs clos. Le fermier, abandonnant tout espoir à ce sujet, ne se plaint pas de son sort : « il y a pire » dit-il.

Peut-être peut-on voir dans le fermage une des raisons qui ont empêché ces grands domaines de « décoller » économiquement. Par contre, ces domaines sont d'un seul tenant, coupés seulement par les routes et les chemins : cette position économiquement privilégiée, cumulée avec le non-démembrement, est renforcée par le morcellement d'alentour.

Conséquence importante : le parcellaire peut donc varier à volonté par arrachage des haies, puisque les deux côtés de la haie appartiennent à la même personne. Unique frein : le contrat de fermage. Mais pratiquement seuls, ces grands domaines ont vu la taille de leurs parcelles s'agrandir au cours du dernier siècle.

Les « pièces » de ces grands fermes sont toutes trapues, mais nettement allongées, typiquement bocagères : 250 mètres sur 100 en moyenne, soit 2.5 ha. Leur forme est relativement régulière. On constate aujourd'hui

d'hui une homogénéité très nette. Il n'en a pas toujours été ainsi, signe que les particularités que nous venons de citer ont déjà joué historiquement. Le 1^{er} cadastre de 1830 ne montre de grandes pièces régulières que dans la zone des vastes domaines littoraux, Morsalines et Grenneville, plans et drainés, d'où ces formes peu courantes à l'époque. Le parcellaire de Carnanville était alors sensiblement identique à celui des autres exploitations, que nous étudierons plus loin.

Position également privilégiée, à d'autres niveaux, des domaines littoraux : la plaine littorale est en effet la zone la plus fertile et la seule des deux communes à la fois plane et facile d'accès (elle est traversée par la grande route). Chaque agriculteur rêve d'y posséder quelque chose ; mais sa quasi-totalité est occupée par les grandes exploitations héritées de l'ancien Régime, les petits cultivateurs étant rejetés sur les terres argilo-sableuses et pentues de l'intérieur.

Constituant donc une base parfaite pour l'agriculture capitaliste et le développement technologique, ces exploitations, sont les mieux placées de la région ; leur sort dépend donc essentiellement de la compétence des exploitants. Les 105 ha de Grenneville sont stérilisés à cet égard : les propriétaires bourgeois, ruinés, ont repris la ferme en faire-valoir direct et ne semblent guère s'en sortir honorablement.

D'autre part, la société locale est fort peu atteinte par le capitalisme agricole ; l'idéologie du CNJA s'y est mal répandue. Il n'y a plus de notables depuis longtemps : les gros propriétaires y sont inconnus. Aussi chacun somnole-t-il sur son cru laitier, qu'il prend facilement pour un Clos-Vougeot, ne se réveillant que pour mourir.

Tout élément de dynamisme social a disparu avec les notables, mais les valeurs traditionnelles restent, tenaces et paralysantes. Les pires sont sans doute le prestige de la propriété du sol et le mythe de l'exploitation familiale, dont sont esclaves même les exploitants « dynamiques », c'est-à-dire ceux qui misent sur le capitalisme. Ainsi, pour les domaines, à Carnanville et Morsalines, les exploitants, jeunes tous deux (respectivement 31 et 39 ans), ressentent la non-propriété comme une brimade sociale. L'un achète toutes les terres qu'il trouve à vendre, même à 20 km de sa ferme. L'autre se sent dépassé par ses 53 ha. Il pourrait faire vivre sa famille avec moins de travail, soit en exploitant 10 ha de moins, soit encore en se mécanisant. Mais il ne spéculé pas. Il lui suffit d'être un des mieux placés pour survivre. Il préférerait aussi être propriétaire, mais se refuse à acheter : « Ce serait se couvrir de dettes jusqu'à la mort. Alors puisque la situation est comme ça, ça peut aussi bien rester comme ça ».

Or, ces exploitants sont parmi les rares qui sélectionnent rigoureusement leurs bêtes, réaliste sur la concentration coopérative...

Ainsi se présente le premier groupe, restreint, d'exploitations : grande taille, pas de démembrement, fermage, exploitations d'un seul tenant, parcellaire assez vaste et régulier, situation géographique privilégiée, mais exploitants peu ouverts sur la société englobante. Qu'en est-il au niveau des exploitations restantes ?

b) Moyennes et petites exploitations :

Elles sont pratiquement le négatif des grands domaines ; elles en diffèrent d'abord par la taille. La taille n'est pas, nous l'avons vu, un élément exclusif de différenciation, pourtant, l'exploitation de 76 ha est un cas exceptionnel, les autres dépassent rarement 30 ha. En fait on peut distinguer plusieurs groupes correspondants à des situations socio-économiques différentes.

● *Les exploitations de moins de dix ha* ne peuvent nourrir une famille, il s'en faut de beaucoup. On en compte 4 à Crasville sur 27 exploitations ; elles sont plus fréquentes à Morsalines : 5 (1) sur 11 exploitations.

Des exploitants âgés sans enfants et même quelquefois célibataires, survivent ainsi moyennant un niveau de vie très bas (à Morsalines, 4 dont le maire, sont dans ce cas, et 1 à Crasville). Certains ont une activité extérieure : deux sont laitiers à Crasville, un gendarme retraité à Morsalines. Néanmoins, l'activité agricole est la « profession principale ».

Ce modèle est très éloigné du « jeune cadre dynamique, moderne et entreprenant » que recherche le capitalisme en agriculture comme ailleurs. Ces non intégrés au système, ces marginaux parfois résignés mais souvent volontaires, « font ça » par goût pour un genre de vie. Ce sont les moins inquiets parce qu'ils ne cherchent pas à comprendre la mutation en cours, laquelle ne les concerne pas.

Ces exploitations sont les plus coriaces et disparaîtront sans doute très lentement.

● *Au-dessus, apparaît très nettement à Morsalines un groupe de trois exploitations d'environ 15 ha.* Ces exploitations familiales sont dans une situation économique très délicate ; ces agriculteurs sont prêts à « mettre la clé sous le paillason ». Devant la nécessité d'investir, et un niveau de vie qui se dégrade perpétuellement, ils font appel au crédit dans une très large mesure. Couverts de dettes, ils sont complètement découragés.

● *Enfin, au sommet, à Morsalines, se situent deux exploitations de 30 ha, apparemment mieux placées par la taille mais que la structure foncière, le relief et surtout l'état d'esprit (la catégorie précédente déteint) risquent fort de freiner.* Leur seul espoir est peut-être de

Ces chiffres ne comprennent pas les exploitations « factices ».

pouvoir tenir plus longtemps que les autres et de récupérer ensuite les terres de ceux qui partent. C'est le rêve d'un de ces deux exploitants...

— Beaucoup moins hiérarchisée est la structure de Crasville, où les exploitations s'échelonnent de 19 à 30 ha avec une régularité surprenante. Une seule exploitation, entre 10 et 19 ha s'apparente à la catégorie moyenne de Morsalines. La situation est donc beaucoup moins tranchée que dans la première commune et l'on ne peut absolument pas dire aujourd'hui qui restera demain, exception faite des grandes propriétés. A Morsalines les jeux sont faits d'avance, pas à Crasville. Néanmoins, il est frappant de constater combien, à Morsalines, l'unité de ces deux classes aux intérêts opposés se fait contre la grande exploitation « qui démolit tout Morsalines » et sans laquelle chacun pourrait avoir une taille qu'il pense viable.

La différence avec les grands domaines se retrouve au niveau de la structure agraire. Historiquement, il semble qu'aient existé jadis, à côté des domaines des exploitations en faire-valoir direct, plus petites qu'aujourd'hui, à la ferme proche de toutes les parcelles si celles-ci n'étaient pas groupées. Logiquement, ces exploitations n'ont dû cesser de se démembrer par partage lors de successions jusqu'au moment du maximum de population, au milieu du XIX^m siècle : alors que le grand domaine restait tel quel, la structure agraire et foncière de l'exploitation se dégradait autour de lui.

L'exode rural et le développement du capitalisme ont ruiné le schéma, mais n'ont pas empêché le morcellement foncier. A la suite des parents, suivant la tradition et le droit, on a partagé la petite propriété-exploitation entre les enfants dont la plupart, parfois tous, était partis en ville, libérant ainsi des terres. Le capitalisme rendant nécessaire l'augmentation des surfaces cultivées pour conserver le même niveau de vie, les restants se sont rués, dans un premier stade, sur ces terres : d'où augmentation du morcellement foncier et croissance de l'exploitation ?

Ce morcellement est absolument pharamineux à Morsalines où, pour 353 ha, on a 2 tomes de matrice cadastrale et pas moins de 140 propriétaires, dont 139 sur 173 ha. Ces 140 personnes louent à seulement 11 exploitants agricoles. On voit l'ampleur du problème foncier, le frein formidable à tout développement technique qu'il peut représenter, même si une vingtaine de propriétaires ne possèdent que de l'espace non agricole (résidences, épicerie).

Mieux : quand une personne possède plusieurs clos, ils ne sont qu'exceptionnellement côte à côte : le bailleur aura donc facilement 2 fermiers pour 1 ha. Quant au fermier, il a presque autant de bailleurs que de parcelles louées : un des exploitants de 30 ha, a 10 ha en propriété autour desquels il a tenté de bâtir une exploitation en louant 20 ha à 18 propriétaires différents ! Ajoutons que la plupart des baux, portant sur

de si minimes surfaces sont oraux : aucune garantie en cas de remembrement, d'où hostilité qui, il y a peu de temps encore, était générale.

Enfin tous ces baux ne sont pas réglés dans les mêmes termes : annuels, semestriels, ou à payer 3 fois par an, échéances à des dates différentes, etc... On imagine le casse-tête.

La chose se complique encore du fait que l'exploitant, pour lequel le statut de propriétaire a toujours beaucoup de prestige se refuse à louer ses propres terres : il bâtit donc, comme celui cité plus haut à titre d'exemple, son exploitation autour de sa propriété. Or les exploitants agricoles sont les plus gros propriétaires fonciers de la commune (à part le grand domaine), ce qui veut dire qu'ils ont de la terre un peu partout.

L'exploitant cité plus haut à une exploitation de 30 ha divisée en 6 morceaux principaux ; il exploite, entre autres, une pièce à 7 km de sa porte.

C'est une véritable pulvérisation géographique, et souvent la pièce bordant la ferme est exploitée par un voisin.

L'étude du parcellaire n'est guère plus encourageante. On est loin des grandes parcelles des domaines ! Ici, la forme générale est plus allongée, mais surtout plus petite et plus biscornue.

Face aux 2,5 ha de moyenne des parcelles des grandes exploitations, on trouve ici, en moyenne 3 parcelles à l'hectare, d'allure assez fantaisiste : l'une d'elles a 500 m de long sur 12 m de large, elle est bordée de haies touffues de chaque côté, avec un droit de passage sur toute la longueur pour accéder à une mini parcelle de 9 ares (les dimensions sont approximatives car cette parcelle est de forme trapézoïdale).

Quelquefois, ces formes aberrantes sont calquées sur le relief ; le plus souvent elles n'en tiennent aucun compte et sont donc le fruit de démembrements et remembrements qui ont eu lieu à l'échelle historique.

On a en théorie le schéma ci-contre :

Ce schéma est très nettement visible dans l'évolution cadastrale (haies) : il montre que l'évolution du parcellaire dans les petites et moyennes exploitations est passive, subie, forcée par l'économie. C'est le contraire d'une dynamique capitaliste.

L'évolution est encore freinée par le grand nombre de propriétaires fonciers : pour regrouper il faut acheter ou échanger, ce qui, dans l'état actuel de la société locale, est extrêmement difficile.

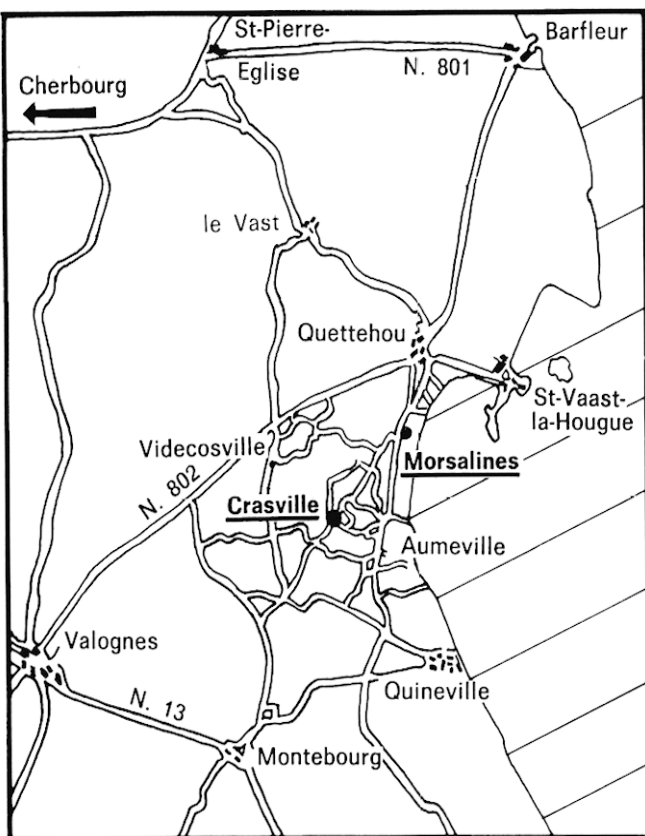
Ainsi le parcellaire qui s'est lui aussi dégradé historiquement ne se remet que lentement et partiellement, victime du traditionalisme et de la structure foncière. Nous verrons plus loin l'influence de la motorisation sur la structure actuelle.

Enfin, dernière différence entre les grands domaines et les propriétés moyennes et petites : leur répartition géographique en fonction du relief, de la qualité des sols, de l'accès.

Nous avons vu que la répartition en fonction du relief est draconienne : toute la partie plane fait partie des grands domaines, et les petites exploitations se partagent les zones vallonnées : ceci est peu ressenti à Crasville du fait que les tracteurs passent partout sans peine ; mais ce n'est pas le cas à Morsalines : les clos où le tracteur ne peut pénétrer ne sont pas rares, aussi seul l'élevage y est possible.

De plus la qualité des sols est moindre et nulle route ne dessert ces terres : on y accède par des chemins souvent creux, très peu praticables, les « chasses ».

Ainsi, l'évolution historique n'a fait qu'augmenter les différences entre les deux groupes d'exploitations héritières de deux classes historiques. Les grands domaines sont restés intacts, les petites exploitations se sont morcelées encore davantage. Mais, d'autre part cette différenciation est purement géographique, marquée dans la terre. La véritable césure sociale n'est plus là, elle est entre ceux qui vont mourir et ceux qui vont s'intégrer à la société capitaliste (ou qui le croient). Il n'est pas dit que tous les grands exploitants deviendront capitalistes, mais il est sûr que tous les petits ne mourront pas, bien que les chances ne soient pas égales.



2 — LES PROBLEMES DU BOCAGE

A ces difficultés s'ajoutent les problèmes du bocage. Ils sont de plusieurs ordres.

Le chemin creux n'est pas le moindre. Seule la bande littorale en est exempte. « Derrière », ces étroits sentiers, parfois enfoncés de plus de 2 mètres sous le niveau réel du sol, auquel vient s'ajouter la hauteur du talus de la haie, partent à l'assaut des coteaux. Le conseil municipal de Morsalines, pourtant formé d'agriculteurs, s'est toujours refusé à les faire goudronner. La pente étant forte, à chaque pluie ils sont transformés en ruisseaux vaseux : ce qui est d'autant plus grave qu'il y a plus de 175 jours de pluie par an et que le sous-sol est argileux.

Or, les éleveurs doivent les emprunter 2 fois par jour pour aller traire, quel que soit le temps : les difficultés que cela présente sont une des raisons invoquées par notre agriculteur-exemple pour justifier l'exploitation de son champ à 7 km de chez lui : « on y accède par une belle route goudronnée. J'ai peut être un peu plus d'usure de pneus qu'en exploitant derrière Morsalines, mais j'y gagne en temps et en commodité ».

A cela s'ajoute le problème de la largeur des chasses : elles ont été conçues pour permettre le passage d'un cheval et de sa charrette, voire de l'âne portant les bidons de lait sur son dos. Une voiture (et pas n'importe laquelle) y passe tout juste, à 10 km/h. Heureusement, il est bien rare que 2 voitures s'y trouvent face à face, car alors la situation est inextricable !

Ce problème est valable pour les deux communes.

Si à Crasville, ces chemins sont revêtus, nombreux sont ceux qui desservent des fermes (alors qu'à Morsalines ils ne font que permettre l'accès aux champs).

Ce problème est un point extrêmement négatif qui, gênant l'accès de la terre, est une entrave à toute mise en valeur selon des méthodes nouvelles. C'est par conséquent une question de vie ou de mort pour les exploitations concernées et pour la commune. Déjà, les clos situés au bout des chasses de Morsalines (1 km du village !) sont abandonnés de fait. Il faudrait goudronner, mais aussi élargir, au moins. Or cela coûte fort cher, trop cher pour une petite commune.

Autre point important sur lequel on a beaucoup disserté : les haies. Morsalines et Crasville en sont couvertes. Vu de la moindre élévation, le paysage ressemble à une vaste forêt. Chaque parcelle qu'elle ait 10 ares ou 4 ha est enclose. Fait rare : les parcelles cadastrales correspondent le plus souvent aux parcelles de culture : la haie est l'élément pérenne qui fixe une fois pour toutes le parcellaire ; toute modification se heurte à cette formidable force d'inertie : la haie.

L'arrachage passe par la remise en cause du système économique et social traditionnel, ce qui est loin d'être le cas ici. Aucun des agriculteurs interrogés sur les deux communes n'envisage, même à long terme, d'abattre ses haies.

Par contre, la pression économique de la prime à l'arrachage fait prendre conscience des défauts de certaines haies. Mais la haie en général garde de nombreuses qualités : abri pour les bêtes, elle favorise la pousse de l'herbe, délimite les propriétés, tient la terre dans les pentes... Ce qui est nuisible, c'est l'abus de haies (parcelle trop petites) et les arbres plantés dans les haies (qui font trop d'ombre) :

« Les haies ça sert pour donner de l'abri aux bêtes, mais il y a tout de même des parcelles qui sont trop petites... il ne faut pas qu'il y en ait de trop, mais supprimer les haies ce serait une erreur, parce qu'il y en a besoin. Le mieux ce serait de bonnes haies d'épines, touffues mais sans trop de racines. Ce serait un bon abri. » Nous y voilà : la haie d'épines. Elle se substitue peu à peu à la haie de noisetiers, d'autant que la technique est très au point : on arrache la haie ; on met un fil de fer, on touche la prime ; des ronces et des fougères repoussent à l'emplacement de la haie, on les laisse et le tour est joué.

Le résultat est le renforcement du parcellaire existant et du système bocager, malgré les apparences et les statistiques. Seules de toutes petites parcelles disparaissent par abattage réel d'une haie. Mais en règle générale la taille des parcelles ne s'améliore guère ; à la structure foncière viennent s'ajouter les problèmes juridiques.

Il existe deux types de haies, mitoyennes et non mitoyennes. Dans ce dernier cas, le fossé suivant la haie appartient au propriétaire de la haie.

Quand on sait les difficultés qu'il y a à distinguer non pas même la limite du fossé (limite des propriétés en cas de haie non-mitoyenne) mais bien le fossé lui-même, on devine les conflits latents qui ne demandent qu'à éclater, notamment en cas d'arrachage. D'autre part, pour arracher une haie mitoyenne, il faut l'accord des deux propriétaires...

Une fois de plus la stagnation est la règle : la haie ne peut être remise en cause dans le système d'élevage qui s'y est adapté.

Il reste à voir l'influence des techniques nouvelles.

Apparemment moins insoluble est le problème posé par le pommier. Autrefois les grandes fermes en étaient couvertes, leur valeur était proportionnelle au nombre de pommiers. Même les petites exploitations pratiquaient densément cette culture, source de la boisson quotidienne traditionnelle.

Mais aujourd'hui, les ouvriers agricoles, principaux consommateurs de cidre, se raréfient à une cadence accélérée. Les jeunes boivent du vin rouge et la consommation de cidre est tombée en flèche.

Le progrès technique n'a pas éliminé le pommier : il est devenu inutile avant d'être nuisible. Toutefois, il existe encore et est effectivement ressenti comme nuisible aujourd'hui. Si sa superficie plantée n'évolue plus guère, on voit des clos nouvellement plantés en remplacement d'arbres morts.

Voilà qui laisse perplexe le logicien économique ! En fait, c'est que la vieille « autosubsistance » n'est pas encore tout à fait morte. Les anciens, aussitôt qu'ils ont plus de 40 ans, boivent du cidre à chaque repas, « leur » cidre. Et que feraient-ils sans le « calva » dont la consommation est astronomique !

Aussi, préfèrent-ils « sacrifier » (c'est le mot qu'ils emploient) une ou deux pièces de terre pour avoir la précieuse récolte, strictement invendable.

Encore une fois, les valeurs traditionnelles sont repliées en noyau dur et irréductible. Elles ont atteint le minimum d'extension possible sans remettre en cause le système, le mode de vie précapitaliste. Les paysans perçoivent confusément que la racine même de leur civilisation est touchée par le progrès technique : l'auto-subsistance, l'indépendance, en un mot la Liberté principal intérêt de la profession. Ils le perçoivent comme « l'individualisme bocager » qui n'est sans doute que « l'individualisme » paysan.

Ainsi, s'ajoutant aux problèmes agraires, le bocage, ses freins structurels et sa mentalité augmentent encore le bilan négatif et l'immobilisme de l'évolution historique-géographique.

II — INSTALLATION DU PROGRES TECHNIQUE

Cependant, les deux communes ne sont pas restées à l'écart du mouvement qui a secoué l'agriculture depuis la seconde guerre mondiale. L'impression générale est « qu'il est arrivé bien vite, le progrès... oui, bien vite ! » (exploitant de 15 ha Morsalines). On n'a pas choisi le progrès, il a été imposé de l'extérieur, difficilement

sans aucun doute : les deux communes sont dépourvues de notables traditionnels qui ont de tous temps été les agents du capitalisme agricole en Cotentin, et cette société a été un peu submergée par le raz de marée.

1 — LA MOTORISATION

a) Apparition du tracteur

Le tracteur a été le premier véritable bouleversement technique actuel qu'aient connu Morsalines et Crasville. Les paysans considèrent l'apparition du tracteur comme le début du « progrès agricole », le début d'une ère nouvelle où cesse la vie tranquille : quand on leur parle « progrès agricole » ils commencent par répondre « tracteur ».

Les premiers, au dire des paysans, sont apparus dans la région entre 1950 et 1955. Toutefois, nous n'avons pas trouvé de tracteur antérieur à 1960 sur nos deux communes. Crasville est alors nettement plus « progressiste » que Morsalines où il faut attendre 1963 pour voir apparaître l'innovation simultanément chez deux agriculteurs moyens (30 ha), dont le délégué syndical.

L'apparition du tracteur à Morsalines et Crasville, amène quelques remarques d'ordre structurel.

D'abord, si le premier tracteur est apparu à Crasville en 1960, l'impulsion avait été donnée auparavant par un autre agriculteur qui possédait depuis 1959 une jeep agricole. Le fils de celui-ci a aujourd'hui 76 ha, à partir d'une exploitation moyenne roturière (45 ha en 1959), et vient ainsi concurrencer les domaines d'Ancien Régime : le dynamisme en matière de superficie s'accompagne du dynamisme technique.

Il est probable que le fils ne fut pas étranger à cet achat : il en revendique aujourd'hui la paternité.

En 1963, il remplaçait sa jeep par un tracteur, avant que l'innovation ne se soit répandue dans la commune voisine de Morsalines, et bien avant qu'elle ne se généralise à Crasville même. Cet agriculteur est en fait le seul des deux communes à avoir un comportement résolument tourné vers l'extérieur, et à avoir joué la carte du capitalisme.

Mais, en 1960, le tracteur était apparu chez un agriculteur situé à 1 km de là ; il n'exploite que 26 ha, et n'a augmenté que de 3 ha en 10 ans. On peut mettre l'achat du tracteur avec l'âge de l'exploitant, relation parlante dans les deux cas : l'acquéreur de la jeep avait en 1959 23 ans (il a repris l'exploitation en 1962, avant l'achat du tracteur), l'autre en 1960, 32 ans : c'est la période ascendante. Toutefois, l'âge n'explique pas tout et force nous est de constater que le dynamisme technique n'est pas accompagné du dynamisme structurel : dans le deuxième cas, l'achat du tracteur ne se place pas dans un ensemble de logique économique cohérente comme dans le premier. Ici c'est un problème non résolu.

Entre 1960 et 1963, le tracteur stagne : un seul possesseur. Le second reste celui de la jeep. Puis, en 1964, les fermiers des grands domaines de Crasville achètent le tracteur qui se répand ensuite très vite

dans les moyennes exploitations entre 1964 et 1966. Les plus petits exploitants sont les derniers ; autour de 15-20 ha, il faut attendre 1967-68. Toutefois, le critère « taille de l'exploitation » n'est pas le seul possible : en effet, la plupart des plus petites exploitations sont entre les mains des exploitants les plus âgés : les deux phénomènes se cumulent. Aujourd'hui, seuls les exploitants de moins de 10 ha n'ont pas de tracteur. Ils ne sont pas intéressés (disent-ils !). Nous avons vu plus haut qui ils étaient.

A Morsalines les choses se sont déroulées un peu différemment ; il a fallu d'une part attendre 1963 pour voir l'achat simultané de tracteurs dans deux exploitations comparables, d'autre part, le grand nombre d'exploitations marginales donne un faible taux de motorisation, enfin le grand fermier avec ses 180 ha, a été parmi les derniers à faire l'achat d'un tracteur, et ceci pour deux raisons principales :

- il élève des chevaux pour la vente,
- certaines de ses terres sont très lourdes, voire marécageuses à marée haute.

A ces exceptions près, le processus est identique à celui décrit pour Crasville (au moins d'après les conclusions que peut amener un faible nombre d'agriculteurs motorisés) : 1963-65 2 tracteurs, 1965-66 : 4 nouveaux tracteurs dans des exploitations moyennes ; 1967 un tracteur d'occasion dans le grand domaine ; 1969. un autre tracteur d'occasion toujours dans le grand domaine, et un tracteur chez un exploitant de 15 ha. Ce dernier est une victime typique de la « tractorite » : il a acheté son tracteur parce que son frère en avait un. Il l'a choisi le plus joli possible : le modèle le plus moderne d'aspect, avec beaucoup de chromes et une peinture rouge vif. Cette motivation a été très bien ressentie au village et lui-même considère son achat comme une « folie » nécessaire à son standing. Son exploitation étant une de celles qui ont le plus de problèmes économiques et financiers, on se demande où cela va le mener lui aussi.

Ainsi, l'étude de l'apparition des tracteurs montre que la structure traditionnelle, la division grands-domaines moyennes-exploitations, marquée dans la structure, ne correspond plus aux forces réelles découlant de l'adaptation au progrès technique. Les grands fermiers ont raté le coche. Mais pour faire efficacement face aux grandes fermes, les structures des moyennes exploitations devraient se modifier sérieusement. Quelle a été l'action de la motorisation à ce point de vue ?

b) Action sur les structures

Les tracteurs ne pouvaient que mal s'insérer dans le parcellaire décrit plus haut : parcelles trop petites et trop trapues. On pourrait donc s'attendre à ce que des haies aient été abattues et que l'ensemble ait été rationalisé. Force est de constater qu'il n'en est rien. Les modifications sont dans l'ensemble négligeables : quelques petites parcelles d'une dizaine d'ares

enclavées ont été absorbées. C'est tout. Et encore, le tracteur y est-il pour quelque chose ?

L'ensemble est resté extraordinairement stable : les seules modifications ont eu lieu :

— dans les grands domaines entre 1914 et 1933 ;

— dans les vallées de Morsalines : de tous petits clos étagés ont perdu leurs haies pour former de superbes « escaliers verts » mais la pente y est telle que les tracteurs ne peuvent y accéder : visiblement le tracteur est étranger aux plus importantes modifications dans les structures agraires de Morsalines et de Crasville.

Cet immobilisme s'explique fort bien :

— la structure foncière est telle qu'arracher une haie entre deux propriétés, surtout si cette haie n'est pas mitoyenne, présente des difficultés énormes ;

— la haie est elle-même force d'inertie. Changer les limites d'un champ non clos est vite fait, sans grand travail. Arracher les haies est un travail difficile, long, irréparable et coûteux. Changer les limites de deux champs ouverts ne change pas le paysage ; arracher les haies modifie ce cadre de vie, lié au sacro-saint mode de vie ;

— enfin il ne faut pas oublier la manière dont est utilisé le tracteur en pays de bocage herbager : il travaille rarement dans le champ : seulement pour les terres labourées (très faibles en superficie, comme nous l'avons vu) et pour la fenaison, une fois par an.

En conséquence, le tracteur sert surtout de moyen de déplacement : on y attèle le réservoir pour aller abreuver les vaches, on va sur la plage chercher du sable pour amender les terres cultivées, etc...

Ainsi, plus la structure de l'exploitation est éclatée, plus les clos sont isolés, éloignés les uns des autres, et plus le cultivateur se servira de son tracteur ; autrement dit plus il aura été tenté de l'acheter... Contrairement même à ce que l'on pouvait penser de prime abord, le tracteur a directement tendance à renforcer la structure foncière existante, dont nous avons vu la valeur économique.

De même, le tracteur s'accommode fort bien des chasses boueuses et non revêtues ; sans doute faut-il voir là une des causes qui retardent le revêtement généralisé.

Quant à la taille de l'exploitation, si elle s'est un peu agrandie en moyenne (il y avait en 1962 18 exploitations à Morsalines contre 11 aujourd'hui), il est bien difficile de savoir en quoi l'influence du parc tracteur a été décisive : il ne semble pas qu'elle se soit déjà fait sentir : ceux qui sont partis étaient les plus vieux. C'est en quelque sorte une élimination naturelle. Leurs descendants étaient partis à la ville bien avant l'arrivée du tracteur.

Toutefois, la motorisation a mis certainement beaucoup d'exploitations en difficultés (celles de 15 hec-

tares) : l'achat est lourd, il faut emprunter, la machine est très sous-employée et les revenus se dégradent. De plus, nous avons vu que le tractoriste commence à se faire sentir : il devient nécessaire d'avoir un tracteur pour ne pas être rejeté ; mais de plus, il le faut *gros* et *joli* : les premiers tracteurs ne devraient donc pas tarder à être remplacés.

A la limite, on peut se demander si tout le monde n'est pas dans la même situation. En fait les plus petites exploitations motorisées (15 ha) ont malgré tout les plus grosses dettes (1) ; surtout, leurs exploitants se sentent les plus mal placés, ils ont très mauvais moral. *Tous* sont prêts à quitter la terre. Des terres ne devraient pas tarder à être libérées pour favoriser les restants.

Seul le grand domaine est au-dessus de ces contraintes ; il est, au dire du représentant syndical à Morsalines, « la seule exploitation viable de la commune ».

Quant aux exploitants de moins de 10 ha, le tracteur qu'ils ne possèdent pas a institutionnalisé leur marginalisation tout en l'accroissant. Mais on aurait tort de penser que cela va hâter leur disparition : la plupart jouissent en effet de revenus extérieurs à l'agriculture et ne pratiquent l'exploitation agricole que « par goût » : Aussi continuent-ils jusqu'à ce que cela leur soit physiquement impossible, sauf intervention de l'Etat.

Ainsi, aujourd'hui, le tracteur n'a pas changé les structures dans ces communes. Il y aura sans doute des modifications à la longue, mais dans lesquelles le tracteur ne sera pas seul en cause. Pour l'instant, au contraire, le tracteur non seulement s'accommode des structures agraires existantes, mais encore il les renforce. Une fois de plus, il ne reste plus grand chose de la rationalité économique théorique. Le tracteur qui aurait pu détruire le mode de vie traditionnelle et ouvrir la société locale sur la société englobante a en fait été phagocyté par cette société locale qui l'utilise suivant un critère propre : le système de culture (en l'occurrence l'élevage) particulier rend le tracteur théoriquement marginal (est-ce une des causes de son introduction très tardive ?). Il est nettement sous-utilisé, mais nécessaire au maintien de l'exploitation agricole dans un cadre structurel donné.

Aussi, quand on demande aux agriculteurs quelle est la surface minimale pour acheter et entretenir un tracteur, ils ont toujours comme réponse, après une longue hésitation, que leur exploitation ait 15 ou 45 ha, une surface légèrement inférieure à la leur.

En fait, la question n'est peut-être pas là. Le principal intérêt du tracteur a sans doute été d'introduire la motorisation, ce qui est peu. En effet, si l'on « fait des folies » pour le tracteur, en revanche il est bien rare qu'on en fasse pour le reste du matériel : voilà

(1) 15 ha 1969 : 18.100 F pour la vente du lait + 1 ha de carottes à 0,10 F → 0,25 F + vente des veaux.

qui réduit encore l'impact du tracteur en tant qu'introduit de la motorisation. Celle-ci, la société locale pourrait-elle l'introduire dans son système sans bouleversement ? Le problème financier se pose : l'achat du tracteur est ruineux, récent, on a dû faire des emprunts non remboursés (la notion de CUMA est violemment rejetée : « on n'aurait pas le matériel au bon moment »). Or il faut aussi améliorer l'habitation : le « consommationisme » ménager arrive au galop, si bien que, par exemple, tout le monde est loin d'avoir acheté le matériel qui va avec le tracteur : on se sert des vieilles charrues et des vieilles citernes du temps du cheval, un peu modifiées. Pour ce qui est du matériel spécialisé pour la récolte des plantes fourragères par exemple (betteraves, maïs), on fait appel à un entrepreneur privé.

Quoiqu'il en soit, le machinisme est aussi peu développé que peu utilisé : l'impact sur les structures, dérisoire, s'explique donc fort bien : le statu-quo demeure.

2 — LES STRUCTURES SONT-ELLES INDESTRUCTIBLES ?

Les structures, quoique inadaptées, demeurent. D'autres innovations pourraient-elles les bousculer ? non pas des fruits de l'imagination, mais de réelles modifications implantées sur le terrain.

Deux hypothèses semblent susceptibles d'être retenues.

a) La culture maraîchère, structures et progrès techniques

Innovation déjà ancienne, la culture de la carotte ne peut être considérée en soi comme un progrès technique : mais elle peut en être une source.

A l'heure actuelle, les cultures maraîchères n'occupent qu'une faible place dans la SAU de Morsalines et Crasville, car elles sont considérées comme une culture d'appoint : on les vend l'hiver, au moment où les vaches donnent le moins de lait : elles assurent ainsi un peu plus d'équilibre aux rentrées d'argent. Toutefois un fait est primordial : elles sont implantées et on a l'habitude de les cultiver.

La commercialisation des produits est des plus rudimentaires : chaque producteur vend séparément sa production à un expéditeur du bas Val de Saire voisin, centre de la zone de cultures maraîchères : celui-ci fait la loi sur les prix. Tant qu'aucun problème à l'écoulement ne se posait, tout allait pour le mieux : les prix étaient relativement hauts et les agriculteurs augmentaient leurs surfaces labourées.

En bas Val de Saire, autour du noyau de cultures maraîchères initial, on a ainsi vu ces dernières années le système de culture se modifier : de l'herbage, on est

passé à la culture maraîchère prédominante. Cette transformation a entraîné des bouleversements considérables dans les structures agraires, la motorisation, le matériel employé ; elle a ouvert les mentalités sur la société globale capitaliste.

Le plus spectaculaire a sans aucun doute été le changement dans le paysage agricole. On a vu, au fur et à mesure que la carotte gagnait du terrain, disparaître pommiers et haies, et changer la forme des parcelles. Mais la mutation ne s'est pas produite d'un seul coup :

— une première année « à l'essai », on a vu pousser les carottes dans les clos, entre les haies et parfois même sous les pommiers. A Morsalines et Crasville, on en est resté là.

— Très vite, les pommiers ont disparu.

— Plus résistantes ont été les haies ; mais peu à peu seuls sont demeurés des lambeaux marquant peut-être des limites de propriétés ou des parcelles d'herbage d'une exploitation restée fidèle à sa tradition.

— La forme des champs enfin a varié, souvent l'année même de l'abattage des haies : ils se sont allongés et ont rétréci, facilitant l'utilisation du matériel.

Cette culture demande en effet plus de matériel que la spécialisation herbagère traditionnelle. D'où en partie cette spectaculaire reconversion : le système herbager n'est fixé que par la tradition. L'investissement matériel qui lui est lié est quasi nul, à l'heure actuelle au moins. Les vaches étant à l'herbe toute l'année, il n'y a même pas d'étables à proprement parler, car les bâtiments n'ont guère évolué depuis l'ancien système de culture fondé sur le sarrazin.

Enfin, cette transformation a modifié la mentalité par deux moyens :

— d'une part, le système traditionnel n'est plus considéré comme allant de soi, inévitable : il sera plus facile de régler la production en fonction du marché : on s'ouvre sur l'agriculture capitaliste ;

— d'autre part le prix de la carotte n'est pas soutenu contrairement à celui du lait, ce qui renforce l'action du premier facteur. On a l'impression d'être dans un cercle vicieux.

Ce modèle est tout proche de Morsalines et Crasville, 7 à 8 km au plus. Pourtant si la culture de la carotte s'est implantée sur les deux communes, l'effondrement des prix l'a empêchée de transformer le système de cultures, ce qui aurait été possible sur une grande partie des territoires communaux.

L'affaire serait classée si un nouveau facteur n'entraînait en jeu depuis peu : les agriculteurs du bas Val de Saire se trouvent aujourd'hui dans une situation délicate. Les abus d'insecticides dans le sol ont rendu toute production impropre à la consommation humaine sur de vastes superficies, au moins en ce qui concerne les racines.

Les expéditeurs se replient donc sur les communes voisines pour se procurer les carottes ; envoyées sur le marché parisien, ces « carottes de Réville » bénéficient d'une certaine renommée ; ce sont elles qui soutiennent commercialement la culture maraîchère du Val de Saire.

La conséquence directe est que les prix sont passés de 0,10 F à 0,25 F en un an. De plus, les producteurs maraîchers de la Manche et du Nord de l'Ille-et-Vilaine viennent de se rassembler en groupement de producteurs. Le dernier mot n'est donc pas dit : les terres de Morsalines et de Crasville se prêtent fort bien à ces cultures, le seul élément limitatif étant le relief d'une partie de Morsalines. Mais il ne saurait être question de remplacer une monoculture par une autre.

b) Maïs, fourrage et structures

Tout aussi intéressante est l'introduction récente du maïs-fourrage, arrivé en remplacement de la betterave. Inconnu jusqu'en 1969 inclus sur les deux communes, le maïs a fait son apparition depuis plusieurs années sur les communes voisines, mais la progression a été lente.

Brusquement, en 1970 « c'est la ruée », comme dit un agriculteur de Crasville qui a acheté sa semence au marché noir (l'exploitant des 76 ha) : la surface en maïs a *doublé* entre 1969 et 1970 dans le département de la Manche.

A Morsalines, deux agriculteurs s'y sont mis ; à Crasville, au moins 3. Ce sont les plus dynamiques des moyens et gros exploitants. Les autres « hésitent », ils cultiveront sans doute du maïs dès 1971. Ils attendent de voir si par hasard, les bruits qui courent sur cette innovation ne sont pas fondés : « 3 ans de maïs et une vache est perdue ! » : « ça donne la diarrhée »... L'introduction de ce maïs-fourrage fait grand bruit, pour ne pas dire scandale.

Pourquoi cet engouement subit ? Lorsqu'on pose cette question aux agriculteurs, les réponses concordent parfaitement, même chez ceux qui n'ont pas adopté la nouveauté.

— Le point fondamental semble être un problème de main-d'œuvre et de travail. La récolte de la betterave est longue et demande une main-d'œuvre considérable : or, il n'y a plus assez d'ouvriers agricoles, c'est bien connu. Cette année, au moment de la récolte de la betterave, tous les retraités de Morsalines étaient embauchés pour travailler avec les exploitants eux-mêmes. L'entraide entre exploitants est d'ailleurs limitée à cause de la nécessité de la traite. Il n'y a guère de comparaison avec le maïs dont la récolte s'effectue en demi-journées, voire moins, et sans travail excessif : la machine passe et rend le maïs « haché ».

Un autre avantage : la préparation de la betterave est difficile, fatigante ; le maïs est tout préparé, il n'y a qu'à servir.

— Enfin, le maïs est très nourrissant : la vache est en bon état au moment de la repousse de l'herbe.

Pourtant, c'est le problème de la main-d'œuvre qui met le mécanisme en marche ; il contraint pratiquement les paysans à s'en remettre au maïs. C'est encore une fois une question de survie immédiate : aussi ne peut-on parler de choix délibéré dont les conséquences à long terme sont mûrement pesées.

Et justement, celles-ci risquent d'être importantes : le maïs a une double action sur le bétail : il l'engraisse, il fait baisser la production laitière.

Faisant diminuer la production de lait, le maïs fait du même coup diminuer les revenus déjà faibles en hiver. Deux solutions sont alors possibles :

— d'une part l'extension des cultures maraîchères, culture d'appoint ; nous en avons étudié les difficultés ;

— d'autre part, un élevage pour la viande.

Cette solution mérite une attention particulière, à cause du « manque de viande » bien connu, et parce que, jusqu'en 1970, la production laitière était pléthorique. Le gouvernement français et Bruxelles encouragent toujours la production d'embouche, bien que la commercialisation soit des plus médiocres.

La race bovine normande étant à la fois une race laitière et une race à viande, il n'est pas nécessaire de changer de race pour faire l'embouche face à l'élevage laitier. Cette race est très fortement implantée dans la région : l'étable des frères Noël où est née la race normande moderne au siècle dernier, n'est qu'à 7 km de Morsalines. Les Noël règnent aujourd'hui sur une importante coopérative d'insémination artificielle de race normande.

Aussi n'est-il pas étonnant que la pie noire frisonne ait été essayée, puis rejetée (elle privait les petits éleveurs de la vente à la boucherie des vaches de réforme, ressource non négligeable dans les petites exploitations).

Le grand domaine de Morsalines pratique l'élevage laitier accessoirement, mais surtout l'embouche. Son cas est encore unique dans la région ; cependant le niveau de vie de l'exploitant très supérieur à celui des autres, peut les amener à adopter cette forme d'élevage.

L'importance de cette transformation est qu'elle serait fatale à la structure, non seulement agraire, mais aussi à la taille des exploitations : c'est du moins ce qui ressort des dires des agriculteurs, bien qu'ils n'aient pas conscience du phénomène dans son ensemble.

— En effet, l'élevage d'embouche en plein air ne peut se faire que sur de grandes parcelles. « Une vache à lait doit être rationnée chaque jour » aussi s'accommode-t-elle des petites parcelles du bocage. Au contraire pour la bête à engraisser, il faut de grands espaces d'herbe sans cesse renouvelée : le parcellaire des grandes fermes permet cette spécialisation.

La structure foncière devrait donc être entièrement revue : il reste à savoir si ce changement serait une motivation suffisante pour vaincre la force d'inertie du milieu.

— La taille des exploitations devrait augmenter aussi. Ceci n'est pas exclu, étant donné la situation économique des exploitations moyennes et des exploitations qui n'auraient pas adopté le maïs. Celles-ci n'auraient pour survivre que l'élevage laitier et les cultures maraîchères.

L'évolution par augmentation des surfaces en cultures maraîchères et l'évolution par l'embouchure s'associant à l'élevage laitier, peuvent coexister suivant les structures des exploitations concernées, les plus mal placées se rejetant sur la carotte.

Quoiqu'il en soit, le cercle vicieux des structures serait rompu. Il faudra bien, de toutes façons qu'il finisse par se rompre, car toute la commune mourrait d'asphyxie. Même un exode massif ne résoudrait pas le problème de la propriété, au contraire. Or, il est bien clair que cette structure ne peut plus guère absorber les progrès techniques rendus nécessaires pour le développement du capitalisme en agriculture.

L'évolution se fera-t-elle d'elle-même, face à la nécessité de ces nouveaux progrès ? Faudra-t-il faire appel à des décisions « autoritaires » de l'Etat ? La seconde voie semble s'imposer : Morsalines et Crasville ont été incluses dans une « zone de rénovation rurale » comportant des opérations de remembrement partiel « à l'amiable ».